

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
12/12/2024Date Affichage
12/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	6	1	3	J. LAUBRAY

Séance du 19/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : P. PETITQUEUX, V. PICHEYRE, J. LAUBRAY, J. CORREIA, R. VILALTA, S. VAILLS

Absents : A. COMPAGNON

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA, JN. GOULLIER à S. VAILLS, P. MIRAN à P. PETITQUEUX

Objet de la Délibération :**DM n°2 : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET LAS CLAUSES PORTANT SUR DIVERS POINTS**

Cette décision modificative englobe plusieurs points :

- Supprimer l'utilisation des chapitres 021 et 023 car nous ne pouvons pas les utiliser sur un budget de ce type ;
- Intégrer les intérêts d'emprunt dans le coût de production ;
- Ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures de stock à savoir annuler le stock initial et reconstituer le stock final ;
- Equilibrer la section d'investissement par l'ouverture de crédit au compte d'avance versée par la commune (à hauteur de 140 000€) ;
- Equilibrer la section de fonctionnement par l'ouverture de crédit au compte d'excédent à reverser au budget de la commune (à hauteur de 140 000€) ;
- Constater la sortie définitive du stock pour les terrains vendus dans l'année.

Ci-dessous, nous vous présentons le détail de ces écritures :

66082	COMMUNE DE FORMIGUERES	DM n°2 2024
Code INSEE	LOTISSEMENT PARCELLES COMMUNALES LAS CLAUSES-01706	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Écritures de stocks

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	145 604.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	145 604.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	264 604.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	259 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	264 604.00 €	0.00 €	259 000.00 €
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	1 440.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 440.00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00 €	1 440.00 €	0.00 €	1 440.00 €
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	145 604.00 €	406 044.00 €	0.00 €	260 440.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	145 604.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	145 604.00 €	0.00 €
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	259 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	264 604.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	259 000.00 €	0.00 €	264 604.00 €
R-18878 : Autres dettes - Autres organismes et particuliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	259 000.00 €	145 604.00 €	404 604.00 €
Total Général		519 440.00 €		519 440.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **a voté à l'unanimité** et

DECIDE de faire les modifications d'écritures sur le budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 19/12/2024.

2024-D110

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 066-216600825-20241219-2023_D110-DE



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 066-21660825-20241219-2023_D110-DE

